

Charte de déploiement territorial
des *Conférences du Rebond*

Charte de déploiement territorial des *Conférences du Rebond*

Préambule

Dans de nombreux pays, l'échec entrepreneurial est synonyme d'expérience enrichissante. Il révèle une véritable capacité de remise en question qui permet d'aller de l'avant. Il est d'ailleurs fréquent, dans notre propre pays, que des entreprises initialement créées par des entrepreneurs à l'issue d'un premier échec s'avèrent très prospères quelques années plus tard. Pourtant la stigmatisation reste encore forte aujourd'hui en France pour ceux qui n'ont pas réussi dès la première tentative: l'entrepreneur(e) qui a connu un échec peine à retrouver ensuite la considération de ses pairs et les moyens financiers pour rebondir.

L'Etat, les Régions et les associations *RE-CRÉER*, *60 000 Rebonds*, *SecondSouffle.org* et *SOS Entrepreneur* affichent par ce document leur volonté commune de soutenir le rebond des entrepreneurs et de placer le droit au rebond au centre du débat public.

I) Contexte

Lors de la clôture des Assises de l'Entrepreneuriat le 29 avril 2013, le Président de la République a pris l'engagement de lutter contre la stigmatisation de « l'échec » et de veiller à ce que notre société accorde une seconde chance aux entrepreneurs ayant connu un accident de parcours. Cet engagement s'est matérialisé par la suppression de l'indicateur « 040 » du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la Banque de France le 9 septembre 2013. 144 000 entrepreneurs ont bénéficié de cette mesure.

Pour que les entrepreneurs puissent surmonter un échec et envisagent une nouvelle aventure entrepreneuriale, il est souhaitable de faire évoluer les pratiques et les mentalités dans plusieurs directions :

- en favorisant une meilleure connaissance des instruments d'anticipation et de traitement des difficultés financières, au sein des structures publiques et privées ;
- en aidant les chefs d'entreprises à se reconstruire psychologiquement pour qu'ils retrouvent confiance en leurs capacités de création ;
- en faisant reculer les stigmatisations liées à l'échec.

II) Objectifs

Afin de changer la perception de l'échec en France, les signataires de la présente Charte reconnaissent l'intérêt d'organiser dès 2014 et sur tout le territoire des *Conférences du Rebond*. Un réseau d'associations compétentes sur la thématique du rebond des entrepreneurs a vocation à se créer via l'organisation des dites conférences. La présente Charte vise ainsi à :

- donner un cadre de référence pour déployer des *Conférences du Rebond* à l'échelle locale. Ces conférences pourront s'inspirer de la *Conférence du Rebond* organisée le 13 janvier 2014 à Sciences Po (cf déroulé en Annexe 2) ;
- créer une instance au sein de laquelle les associations œuvrant en faveur du rebond des entrepreneurs pourront mieux coordonner leurs actions et se constituer en un réseau national pour le rebond des entrepreneurs.

III) Rôle et fonction des Conférences du Rebond

Les *Conférences du Rebond* ont vocation à lever le tabou qui existe en France autour de l'échec, principalement dans le milieu entrepreneurial. Leurs modalités et leur format restent libres, dans la mesure où ils respectent les points suivants :

- présenter des parcours individuels ou collectifs démontrant que le rebond est possible et peut constituer une expérience utile pour l'avenir ;
- contribuer à changer le regard du monde de l'entreprise, des partenaires financiers et du grand public sur l'échec, notamment l'échec entrepreneurial ;
- faire connaître les outils et les associations d'accompagnement des entrepreneurs au moment où ils connaissent des difficultés et après la liquidation de leur entreprise ;
- participer à la création d'un réseau dédié au rebond des entrepreneurs.

Toute organisation qui exprime le souhait de participer à l'organisation d'une Conférence du Rebond est tenue d'adhérer à la présente Charte et de la transmettre paraphée à la totalité des signataires.

IV) Engagements des parties

Par la présente Charte, les signataires s'engagent à promouvoir le droit au rebond, notamment via l'organisation de *Conférences du Rebond*.

Pour les signataires de la Charte, l'engagement porte sur les points suivants :

- participer dans la mesure de leurs moyens à toute manifestation nationale ou régionale pour promouvoir le droit au rebond ;
- transmettre au Comité de suivi toutes les difficultés rencontrées s'agissant de l'application effective du droit au rebond ;
- se tenir réciproquement informés de toute action significative initiée pour favoriser le droit au rebond.

Pour l'Etat et les Régions, l'engagement porte sur le point suivant :

- assurer la promotion du droit au rebond auprès de tous les publics et particulièrement des nouveaux entrepreneurs, par l'intermédiaire des différents outils et moyens qui sont à leur disposition, des réseaux d'accompagnement financiers et non financiers et des institutions financières ;
- organiser une fois par an, chacun pour ce qui les concerne, au moins une conférence nationale ou régionale sur le rebond.

Pour les autres organisations signataires, l'engagement porte sur les points suivants :

- développer les actions menées au sein de leurs organisations respectives ;
- développer des partenariats destinés à renforcer leurs complémentarités ainsi que la visibilité de leurs actions ;
- animer et mettre en œuvre, avec l'Etat, la Charte de déploiement territorial des *Conférences du Rebond*.

V) Mise en œuvre, suivi et évaluation de la Charte

Le Ministère délégué auprès du Ministère du Redressement Productif, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie Numérique confie aux associations signataires la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Charte de déploiement territorial des *Conférences du Rebond*.

A cet effet, est constitué un Comité de suivi de la Charte au niveau national. Ce Comité est chargé de veiller au respect des engagements des signataires qui sont les suivants :

- faire un point régulier sur les actions menées au titre de la Charte,
- proposer des initiatives facilitant la mise en œuvre de la Charte et identifier toute action complémentaire de nature à faciliter la réinsertion des entrepreneurs en échec,
- étudier les candidatures de nouveaux signataires en application du VI ci-après.

Le Comité de suivi sera composé :

- d'un représentant du Ministère délégué en charge des PME, de l'Innovation et de l'Economie Numérique,
- d'un représentant de chacun des signataires.

Il se réunira au minimum deux fois par an.

VI) Admission d'une nouvelle organisation comme signataire de la Charte

Les signataires d'origine souhaitent vivement que d'autres institutions ou associations qui partagent les mêmes idées puissent devenir signataires de la présente Charte.

Chaque institution ou association qui souhaitera adhérer, devra formuler sa demande par écrit auprès du Comité. L'organisation candidate devra exposer au Comité de suivi les actions qu'elle mène pour favoriser le rebond des entrepreneurs, telles que définies par la Charte. Le Comité de suivi décide de l'acceptation ou du refus des candidatures.

Fleur PELLERIN



**Ministre déléguée aux PME,
à l'Innovation et à l'Economie
Numérique**

Alain ROUSSET



**Association des Régions
de France**

Nicolas PEJOUT



**Directeur de la formation
continue de Sciences Po**

Bruno DELCAMPE



**Président de l'association
SOS Entrepreneur**

Christian de BAECQUE



**Président de l'association
RE-CRÉER**

Philippe RAMBAUD



**Président de
l'association 60 000
Rebonds**

Dimitri PIVOT



**Président de
l'association
SecondSouffle.org**

ANNEXE 1: Les associations partenaires des Conférences du Rebond (au 12/12/2013)

Créée par des entrepreneurs passés par de grandes difficultés, **SOS Entrepreneur** aide les dirigeants de PME à trouver les moyens de faire face à une situation de redressement ou de liquidation afin qu'ils redeviennent créateurs d'emplois et de richesses économiques dans leur région. SOS Entrepreneur travaille avec le chef d'entreprise sous le sceau de la confidentialité et de la confiance, autant en amont du dépôt de bilan que dans la période de redressement judiciaire. Cette association offre un accompagnement personnalisé au travers d'outils de suivi du carnet de commande, de gestion de la trésorerie quotidienne, de lecture de la réalité de l'entreprise (économique, sociale, organisationnelle, technique), d'analyse des objectifs personnels et professionnels du chef d'entreprise, de la finalité de l'entreprise ou de mise en œuvre d'un modèle d'optimisation et de reconstruction de l'avenir.

RE-CREER offre, depuis 1999, une écoute, un réconfort moral et un soutien pratique aux chefs d'entreprise en difficulté, en mettant à leur disposition d'anciens juges consulaires pour répondre à leurs questions et en leur proposant d'échanger avec d'autres chefs d'entreprises qui vivent ou ont vécu eux aussi des difficultés. Elle contribue ainsi à lever les obstacles concrets au rebond et agit pour qu'un véritable "droit au rebond" existe en France.

L'association **60 000 Rebonds** aide les entrepreneurs fragilisés par une faillite à rebondir dans un projet entrepreneurial ou salarié. Cette association donne de nombreuses conférences dans des enceintes variées et exprime sa position dans des tribunes libres. Dans un monde économique complexe et imprévisible, les entrepreneurs doivent conserver leur énergie créatrice mais également anticiper l'échec, cette option à forte probabilité, pour le rendre moins dévastateur, et qu'ils sachent, le cas échéant, retirer toute la richesse de cet apprentissage douloureux.

SecondSouffle.org aide le dirigeant en difficulté à retrouver rapidement des moyens financiers, via la création d'une nouvelle entreprise ou l'obtention d'un travail salarié. Afin de démarginaliser l'échec, les fondateurs de l'association ont ainsi rédigé une Charte éthique et solidaire fondée sur 6 principes qui sous-tendent l'initiative entrepreneuriale :

- réussir implique d'oser ;
- reconnaître la démarche entrepreneuriale comme une forme d'engagement économique et de dynamisme individuel ;
- promouvoir l'initiative économique comme modèle de management et facteur d'ascension sociale ;
- intégrer l'expérience entrepreneuriale comme un potentiel de retour à la création d'entreprise ;
- valoriser cette expérience comme un capital de compétences à explorer, recruter des candidats avec une expérience entrepreneuriale.

Rebondir :
« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »

(Marcel Proust)

Sciences Po – Amphithéâtre Emile Boutmy

Lundi 13 janvier 2014 (18h30 - 20h)

(18h30) Introduction :

- *Discours d'ouverture : Frédéric MION, Directeur de Sciences Po*
- *Mise en perspective historique et culturelle de « l'échec » :*
- *Daniel PENNAC, Écrivain*

(18h45) **Thème 1 : Il n'y a pas que le succès...**

Présentation des résultats d'une enquête sur la perception de l'échec et du rebond en France :

- *Stéphane ZUMSTEEG, Directeur du département opinion d'IPSOS*
- *Se préparer à l'échec pour mieux réussir : itinéraire d'un sportif de haut niveau*
- *Sarah OURAHMOUNE, Championne du monde de boxe amateur*

(19h) **Thème 2 : ...car la route de la réussite est semée d'embûches...**

Les plus grandes réussites passent souvent par des échecs :

- *Philippe BERNA, Fondateur de Kayentis et président du Comité Richelieu*
- *La résilience ou comment se reconstruire :*
- *Dominique LOISEAU, PDG du Groupe Bernard Loiseau*

(19h15) **Thème 3 : ...même si rebondir est heureusement possible !**

L'indispensable kit de survie pour rebondir :

- *Paul-François FOURNIER, Directeur exécutif de la division Innovation de BPIfrance*
- *Philippe RAMBAUD, Membre fondateur du Groupement d'Intérêt Associatif Assistance et Rebond*

(19h30) Clôture :

- *Synthèse de la soirée : Nicolas PEJOUT, Directeur de la formation continue de Sciences Po*
- *Discours : Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie Numérique*
- *Signature de la Charte de déploiement des Conférences du Rebond dans les territoires entre le Gouvernement, la direction de la formation continue de Sciences Po et les fondateurs du Groupement d'Intérêt Associatif Assistance et Rebond (SOS Entrepreneur, Re-Créer, 60000 Rebonds, SecondSouffle.org)*

(19h50) Touche musicale finale : **Bastien LANZA**, artiste révélé par My Major Company

A partir de 20h : cocktail